



Conseil municipal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 16 FÉVRIER 2023

OBJET : ESPACES PUBLICS

31) Syndicat Autolib' Velib' Métropole
Installation de deux stations supplémentaires -
Convention - Avenant

ETAT DE PRESENCE POINT 31

Nombre de membres composant le Conseil.....	49
Nombre de Conseillers en exercice.....	49
Présents.....	32
Absents représentés.....	15
Absents excusés.....	2
Absents non excusés.....	0

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE SEIZE FÉVRIER à DIX-NEUF HEURES TRENTE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 10 février 2023 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE POINT 31

PRESENTS

M. BOUYSSOU, Maire

Mme BERNARD, M. BUCH, Mme CHOUAF, Mme FREIH BENGABOU, M. GASSAMA, Mme KIROUANE, Mme LERUCH, M. MARCHAND, Mme MISSLIN, M. OURABAH-BERTOUT, M. PECQUEUX, M. PRIEUR, M. QUINET, M. SPIRO, adjoints au Maire

Mme BLONDET, Mme BOULKROUN, Mme DORRA, Mme HALLAF-ISAMBERT, Mme KAAOUT, Mme LALANDE, Mme LE FRANC, Mme MEDEVILLE, Mme RAER, M. AUBRY, M. BADI, M. BOUILLAUD, M. FOURDRIGNIER, M. HARDOUIN, M. MALHEIRO, M. MASTOURI, M. SEBKHI, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

M. RHOUMA, Adjoint au Maire, représenté par M. QUINET,
Mme MEDDAS, Conseillère municipale, représentée par Mme CHOUAF,
M. MOKRANI, Conseiller municipal, représenté par Mme MISSLIN,
Mme OUDART, Adjointe au Maire, représentée par Mme BERNARD,
Mme PIERON, Adjointe au Maire, représentée par M. SPIRO,
Mme DIARRA, Conseillère municipale, représentée par M. OURABAH-BERTOUT,
Mme GILIS, Conseillère municipale, représentée par Mme BLONDET,
Mme OUABBAS, Conseillère municipale, représentée par M. AUBRY,
Mme BOUFALA, Conseillère municipale, représentée par Mme KIROUANE,
M. DANSOKO, Conseiller municipal, représenté par M. GASSAMA,
M. KHALED, Conseiller municipal, représenté par Mme LERUCH,
M. FAVIER, Conseiller municipal, représenté par Mme MEDEVILLE,
M. GUESMI, Conseiller municipal, représenté par M. MASTOURI,
Mme MACALOU, Conseillère municipale, représentée par M. PRIEUR,
Mme SEBAIHI, Conseillère municipale, représentée par Mme FREIH BENGABOU.

ABSENTS EXCUSES

M. BAMBA, Conseiller municipal,
M. MRAIDI, Conseiller municipal.

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.



ESPACES PUBLICS

31) Syndicat Autolib' Velib' Métropole

Installation de deux stations supplémentaires - Convention - Avenant

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 5721-2 et suivants,

vu le code des transports, notamment ses articles L.1231-1 et L.1231-16,

vu le Code Général de la Propriété des personnes Publiques, et notamment ses articles L.2123-7, L.2123-8 et R.2123-16,

vu sa délibération du 25 septembre 2008 approuvant la convention avec le ville de Paris pour l'implantation de stations vélib' sur le territoire de la Commune,

vu sa délibération du 15 décembre 2016 portant adhésion au socle commun du syndicat mixte "Autolib' et Vélib' Métropole", approbation des statuts, désignation d'un représentant de la ville et de son suppléant, et approbation de la convention de déploiement « Autolib' »,

vu la délibération du 22 juin 2017 portant transfert de la compétence de location de vélos en libre-service au Syndicat Mixte Autolib' et Vélib' Métropole et adhésion à l'option Vélib',

vu la délibération du Conseil Municipal d'Ivry sur Seine du 21 décembre 2017 relative à l'approbation de la convention de superposition d'affectation du domaine public, de financement et de gestion du service public Velib',

vu la convention entre la commune d'Ivry sur Seine et le Syndicat mixte Autolib' et Velib' Métropole signée le 1^{er} février 2018 portant sur l'installation de quinze stations,

vu l'avenant n°1 signé le 20 juin 2019 par lequel la commune a demandé l'implantation de deux stations supplémentaires,

considérant le besoin d'étendre le réseau de vélos en libre-service, en cohérence avec le développement du quartier Ivry-Port et l'essor de l'usage du vélo,

considérant la nécessité de compléter les précédentes conventions par un avenant n°2 pour y intégrer ces nouvelles stations et la volonté de la Commune d'implanter à terme deux nouvelles stations supplémentaires portant à dix-neuf le nombre total de stations sur son territoire,

vu les statuts du Syndicat Mixte Autolib' et Vélib' Métropole,

DELIBERE
Adopté à l'unanimité

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°2 à la convention de superposition d'affectations du domaine public, de financement et de gestion entre la commune d'Ivry-sur-Seine et le Syndicat Mixte Autolib' et Vélib' Métropole pour l'implantation de deux stations vélib' supplémentaires au sein du quartier Ivry-Port et AUTORISE le Maire à le signer.

ARTICLE 2 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE
LE
RECU EN PREFECTURE
LE
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 22/02/2023